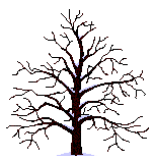


INFORET

-- Espace Asso - Les Amis du bois de Saint-Cucufa (92) - Dernières informations --

Dernières
informations



**AUJOURD'HUI
L'ONF NOUS DIT
QUE LA
RESPONSABILITE
DU SACCAGE DU
SOUS-BOIS, DANS
LES 17 PARCELLES
RECEMMENT
EXPLOITEES,**

"revient au forestier choisi pour ces travaux, qui a pris des chemins qu'il n'était pas autorisé à emprunter (...) La

douceur de l'hiver n'ayant pas permis de profiter des sols gelés, plus portants, a donc ainsi occasionné plus d'ornières que prévu".

woodman, Rocard
mercredi 14 mai 2008

En décembre 2000, dans la parcelle 67, là où devait être installé le puits de secours du Bois de l'Etat, 148 châtaigniers avaient été abattus sur une superficie estimée par l'ONF à 4000 m², les bûcherons ayant rasé inutilement 2500 m² de forêt.

Le responsable d'alors nous écrivait : "L'abattage en cause résulte d'une erreur humaine au niveau de l'entreprise travaillant pour le compte de l'exploitant, celui-ci ayant été dûment informé par l'ONF que les arbres anciennement marqués n'étaient pas à abattre".

Dans ces deux cas, l'ONF ne s'estime pas responsable. Il est pourtant tenu de faire respecter par l'exploitant auquel il a vendu une part des biens de l'Etat, les conditions d'un cahier des charges notifiant les consignes à respecter.

On ne peut hélas que déplorer le manque de sérieux du gestionnaire dans le suivi des travaux qu'il confie aux employés qu'il a engagés.



L'état de la parcelle 67 en 2008(JPEG, 148.6 ko)



L'article paru il y a 8 ans.(JPEG, 146.5 ko)